

## **SMART TUNISIE**

**Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, CHARGUIA 1, 2035 Tunis**

### **RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, faisant apparaître un total bilan de 187 236 865,145 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 97 932 467,292 dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 18 047 820,397 dinars.
  
- Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, faisant apparaître un total bilan de 208 565 633,977 dinars, un total des capitaux propres (part du groupe) de 97 546 025,307 dinars et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) de 18 087 217,481 dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.



### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2022, s'élevant à 18 047 820,397 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	18 047 820,397
Résultats reportés	13 166 356,553
<b>Total des résultats reportés</b>	<b>31 214 176,950</b>
Prime d'émission	26 918 910,726
<b>Total distribuable avant prélèvement des réserves légales</b>	<b>58 133 087,676</b>
Réserves légales 5% (Plafond de 10% du capital atteint)	0,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	58 133 087,676
<b>Dividendes à distribuer (à raison de 1,700 dinars par action) à prélever sur la prime d'émission</b>	<b>-12 292 752,700</b>
Dotation pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-500 000,000
<b>Reliquat à reporter à nouveau</b>	<b>45 340 334,976</b>
<i>Dont Résultats reportés</i>	<i>30 714 176,950</i>
<i>Dont Prime d'émission</i>	<i>14 626 158,026</i>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer 1,700 dinars par action correspondant à la somme globale de 12 292 752,700 dinars à prélever sur la prime d'émission. L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que la prime d'émission s'élevant à 26 918 910,726 dinars est exonérée de l'impôt en cas de distribution, décide de prélever la totalité des dividendes de 12 292 752,700 dinars sur la prime d'émission. La prime d'émission après distribution s'élève à 14 626 158,026 dinars.

La date de mise en paiement des dividendes est fixée au 07 juin 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.



### **SIXIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2023, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence. Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant de 32 500 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2022 et à un montant de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration en décidera de la répartition entre ses membres.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs Monsieur Abdelwaheb ESSAFI, Monsieur Mahmoud BOUDEN et Monsieur Mohamed Taoufik BEN KHEMIS ; et décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois exercices (2023, 2024 et 2025) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Les administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter la fonction d'administrateur et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

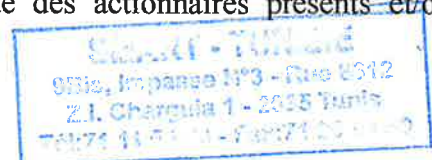
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des commissaires aux comptes et décide de désigner le cabinet « ECC-MAZARS » représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et le cabinet « ACEF EXPERT » représenté par Madame Hayet LAABIDI pour une période de trois exercices (2023, 2024 et 2025) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

Les commissaires aux comptes acceptent leurs nominations.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.



### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission pour raisons personnelles de Monsieur Amine BEL HADJ SALAH de ses fonctions d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, et décide de l'accepter.

Conformément à l'article 28 de la décision générale du CMF N°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires Monsieur Mohamed Karim SIALA pour la période restante du mandat de son prédécesseur (2023 et 2024), expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024

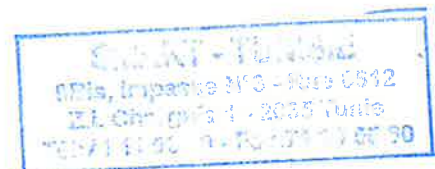
L'administrateur susmentionné, accepte sa nomination et déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclare accepter la fonction d'administrateur et donne information des fonctions occupées par lui dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

### **ONZIEME RESOLUTION**

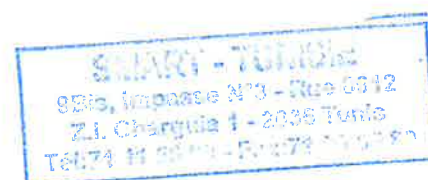
L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès- verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés



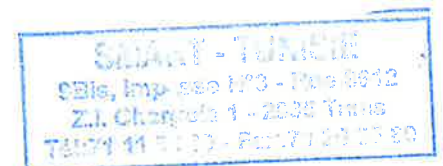
**SMART TUNISIE**  
**Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2022**  
(Montants exprimés en dinars)

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>ACTIFS</b>		
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
Immobilisations incorporelles	399 911,504	271 868,552
Moins : Amortissements	( 236 102,458)	( 200 127,345)
	<u>163 809,046</u>	<u>71 741,207</u>
Immobilisations corporelles	31 064 624,009	26 796 634,420
Moins : Amortissements	( 7 656 283,179)	( 6 059 958,947)
	<u>23 408 340,830</u>	<u>20 736 675,473</u>
Immobilisations financières	<u>27 559 641,424</u>	<u>24 880 157,718</u>
Autres actifs non courants	1 277 858,773	1 816 428,937
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b><u>52 409 650,073</u></b>	<b><u>47 505 003,335</u></b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Stocks	73 653 599,887	47 918 975,270
Moins : Provisions	( 261 776,400)	( 214 983,358)
	<u>73 391 823,487</u>	<u>47 703 991,912</u>
Clients et comptes rattachés	58 408 412,784	57 338 976,018
Moins : Provisions	( 5 892 946,747)	( 6 266 597,754)
	<u>52 515 466,037</u>	<u>51 072 378,264</u>
Autres actifs courants	7 918 491,482	13 310 337,778
Liquidités et équivalents de liquidités	1 001 434,066	4 095 688,047
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b><u>134 827 215,072</u></b>	<b><u>116 182 396,001</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b><u>187 236 865,145</u></b>	<b><u>163 687 399,336</u></b>



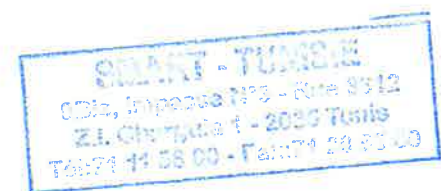
**SMART TUNISIE**  
**Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2022**  
(Montants exprimés en dinars)

	<b>31,12,2022</b>	<b>31,12,2021</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	36 155 155,000	36 155 155,000
Réserves	18 770 382,642	30 877 066,131
Résultats reportés	30 714 176,950	13 166 356,553
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>	<b>85 639 714,592</b>	<b>80 198 577,684</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Emprunts	4 896 121,434	5 530 271,837
Provisions	1 807 038,070	2 055 965,687
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>6 703 159,504</b>	<b>7 586 237,524</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 430 050,418	27 935 954,166
Autres passifs courants	23 981 431,909	25 186 166,847
Concours bancaires et autres passifs financiers	48 482 508,722	22 780 463,115
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>94 893 991,049</b>	<b>75 902 584,128</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>101 597 150,553</b>	<b>83 488 821,652</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>187 236 865,145</b>	<b>163 687 399,336</b>



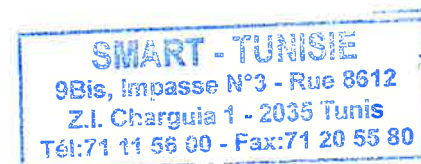
**Tableau d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2022**

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
<b>Solde au 31-12-2022 avant affectation</b>	<b>36 155 155,000</b>	<b>3 615 515,500</b>	<b>26 918 910,726</b>	<b>28 709,116</b>	<b>13 166 356,553</b>	<b>18 047 820,397</b>	<b>97 932 467,292</b>
Affectation du Résultat 2022				500 000,000	17 547 820,397	-18 047 820,397	0,000
Distribution de dividendes			-12 292 752,700				-12 292 752,700
<b>Solde au 31-12-2022 après affectation</b>	<b>36 155 155,000</b>	<b>3 615 515,500</b>	<b>14 626 158,026</b>	<b>528 709,116</b>	<b>30 714 176,950</b>	<b>0,000</b>	<b>85 639 714,592</b>



### Liste des membres du conseil d'administration

Membre	Qualité	Mandat	Fonction Professionnelle	Mandat(s) dans d'autre(s) conseil d'administration
M. Mohamed Taoufik BEN KHEMIS	Président du conseil	2023-2025	PDG d'une société	Prologic Tunisie, Simop Tunisie, ACT et Azurcolors
M. Abdelwaheb ESSAFI	Administrateur	2023-2025	DG d'une société	Prologic Tunisie, Simop Tunisie, ACT et Azurcolors
M. Mahmoud BOUDEN	Administrateur	2023-2025	PDG d'une société	Prologic Tunisie, Simop Tunisie, ACT et Azurcolors
M. Hichem MOKRANI	Administrateur	2021-2023	DGA	N/A
M. Hedi ESSAFI	Administrateur	2021-2023	DGA	Azurcolors
M. Mohamed Ali GHARSALLAH	Administrateur	2021-2023	Directeur Commercial	N/A
M. Slaheddine LADJIMI	Administrateur indépendant	2022-2024	Administrateur dans des sociétés	Amen Bank, Comar, Assurance Hayet, Amen Santé, ODDO, ENDA et Délice Holding
M. Faouzi BEN ABDERRAHMEN	Administrateur indépendant	2022-2024	Retraité	N/A
M. Mohamed Karim SIALA	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2023-2024	Directeur Financier	Sotipapier





## **SMART TUNISIE**

**Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, CHARGUIA 1, 2035 Tunis**

### **RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société SMART TUNISIE par incorporation des réserves pour un montant de 14 462 060 dinars (Quatorze millions quatre cent soixante-deux mille soixante) à prélever sur le compte « Résultats reportés ».

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14 462 060 dinars à la création de 2 892 412 actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune.

Cette augmentation de capital sera réalisée en deux tranches successives égales à 1 446 206 actions chacune détaillé comme suit :

- Une première tranche de 1 446 206 actions pour un montant de 7 231 030 dinars portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2023 sera réalisée au cours de l'exercice 2023 à raison d'une action nouvelle pour 5 actions anciennes.  
A l'issue de la réalisation de la première tranche, le capital social s'élèvera à 43 386 185 dinars divisé en 8 677 237 actions de 5 dinars chacune.
- Une deuxième tranche de 1 446 206 actions pour un montant de 7 231 030 dinars portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera réalisée au cours de l'exercice 2024 à raison d'une action nouvelle pour 6 actions anciennes.  
A l'issue de la réalisation de la deuxième tranche, le capital social s'élèvera à 50 617 215 dinars divisé en 10 123 443 actions de 5 dinars chacune.

La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des droits d'attribution rompus, à savoir un (1) droit rompu pour chaque tranche.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de fixer les dates et modalités de distribution des actions gratuites et de modifier l'article des statuts au fur et à mesure de la réalisation successive de l'augmentation du capital social objet de la précédente résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.



### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

**SMART - TUNISIE**  
9Bis, impasse N°3 - Rue 8612  
Z.I. Cherguia 1 - 2035 Tunis  
Tél:71 44 66 00 - Fax:71 20 55 80